

## Secteur Prévention - Lutte contre la toxicomanie - Dotation de trois postes de radio-communication à la Police Nationale

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Conformément aux orientations définies par le Conseil Municipal du 18 mai 1992, dans le respect de la complémentarité des interventions de la Police Nationale et de la Ville, tant par sa police municipale que par sa politique de prévention, la Commission Formation-Prévention et le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance proposent de doter la police nationale de trois postes portatifs de radio-communication.

Ce matériel sera affecté aux unités spécialisées dans la lutte contre la toxicomanie, afin de les équiper d'un matériel performant, qui leur fait défaut actuellement pour effectuer le repérage discret des trafiquants et des lieux d'échanges de la drogue à Besançon.

Ainsi le Conseil Municipal réaffirme-t-il sa volonté de voir mener **la lutte contre la toxicomanie** selon deux volets distincts et complémentaires :

- la prévention et le traitement, partie intégrantes de sa politique de prévention, marquée notamment par la convention signée avec l'Association Espoir-Drogue (Conseil Municipal du 17 février 1992),

- la répression du trafic et des trafiquants qui est du rôle de l'État et de la police nationale, que la Ville de Besançon entend aider dans la mesure de ses compétences.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition et en cas d'accord,

- **à imputer** cet achat d'un montant de 23 643 F sur le chapitre 910.2147.00509.47040 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant du chapitre 945.92.657 code service 47040 et imputer l'abonnement annuel et les frais de dossier d'un montant de 3 500 F sur le chapitre 945.92.645.47040 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant du chapitre 945.92.657 code service 47040,

- **à voter** au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires à l'opération de mise à disposition de la police nationale du matériel, à savoir :

\* **en recettes :** 23 643 F au chapitre 910.2147.00509.47040,

\* **en dépenses :** 23 643 F au chapitre 910.28.00509.47040.

**M. PIERLOT :** Évidemment Monsieur le Maire que nous sommes d'accord de mener la lutte contre la toxicomanie à partir de la prévention et du traitement qui, effectivement, sont dans nos orientations. Mais nous pensons pour notre part que la répression du trafic et des trafiquants doit être laissée à l'État et par là même à la police nationale. La Ville de Besançon n'a pas à sortir de son rôle de prévention. Par conséquent, les élus rouges et verts sont défavorables à ce que la Ville mélange prévention et répression.

Monsieur le Maire, il faut laisser à M. PASQUA et à ses services cette tâche de répression et interpellé les députés de l'agglomération bisontine si nous pensons que les crédits sont insuffisants. À cet égard pour notre commune, MM. JACQUEMIN et GIRARD qui sont nos députés et qui vont batailler sous les couleurs de la droite ne se sont pas gênés pour tenir un discours sécuritaire pendant les campagnes électorales. La moindre des choses que l'on puisse attendre d'eux, c'est bien entendu qu'ils favorisent toute initiative en faveur de la prévention et également, puisque c'est le rôle de l'État,

qu'ils votent les crédits nécessaires à la police nationale pour mener à bien ses missions. Nous ne pouvons qu'être surpris de cette carence venant de leur part. Nous n'oublions pas que derrière un discours sécuritaire, la droite remet en cause certaines libertés, que ce soit une certaine notion du droit d'asile ou une remise en cause des droits syndicaux par exemple. Nous n'avons pas envie de la cautionner dans son attitude qui peut avoir ses nobles causes et la lutte contre la drogue en est une, mais qui aussi en a de moins nobles. C'est pourquoi Monsieur le Maire nous ne voterons pas ces crédits qui à notre avis ne sont pas du ressort du Conseil Municipal. On ne peut pas d'un côté se plaindre que le Gouvernement de droite actuellement en place organise des transferts de charges de l'État en direction des collectivités locales, se plaindre de la diminution des subventions de l'État et de l'autre côté, même si les crédits demandés restent modestes et si l'intention est louable, faire supporter à la commune des charges qui, comme je l'ai déjà dit, doivent rester du domaine de l'État. Nous avons déjà refusé ce type de crédit une fois, nous, si j'ose dire, récidivons aujourd'hui.

**M. HINTZY :** Je voterai pour ma part cette dotation à la police nationale avec des sentiments tout de même mêlés. A la fois, je ressens la nécessité de doter la police nationale de tous les moyens indispensables à la lutte contre ce fléau social et ce drame humain qu'est la toxicomanie, mais pour ma part comme Patrick PIERLOT je ressens une déception, une interrogation. Appartient-il aux collectivités territoriales de se substituer à un Ministère défaillant ? Peut-être le Ministre qui s'est donné comme noble mission de terroriser le terrorisme n'a cure de cette nécessaire action de l'État contre l'extension de la toxicomanie, même si à Besançon nous devons le reconnaître, nous sommes encore loin de la dramatique situation d'autres cités de par le monde. Il me revient à l'oreille une citation latine que nous a offerte récemment l'un de nos honorables collègues, M. VIALATTE, «de minimis non curat praetor» ce qui veut dire qu'un prêteur ne s'occupe pas des détails. C'est vrai que l'influence électorale des toxicomanes est si minime que cette carence de l'État républicain s'explique par là. Mais à l'inverse de cette indifférence des pouvoirs publics qui n'est peut-être pas seulement le fait du Gouvernement actuel, il existe des fonctionnaires de la police nationale qui se dévouent sans relâche, et là j'apporterai du baume au cœur de Patrick PIERLOT, auprès de nos citoyens les plus déçus que sont les toxicomanes. Ces fonctionnaires visent à réhabiliter le citoyen chez ceux qui ont perdu leur dignité et ce sont des policiers mais aussi des magistrats, des animateurs qui préfèrent relever qu'abaisser.

Et c'est ainsi, par exemple, que récemment à l'UNESCO une charte de la citoyenneté a été présentée en février dernier par un groupe de pré-délinquants, de toxicomanes de la région parisienne, conduits par le Commissaire Divisionnaire DANDREA et qui ont choisi de reconquérir leur dignité de citoyen par le sport, par l'action, par la réflexion civique organisée avec des fonctionnaires de police. Sans aller plus loin, je voterai donc cette dotation à la police nationale avec la satisfaction de savoir qu'à l'enquête de police, à l'arrestation des délinquants, à la juste sanction, s'ajoute la réhabilitation de la dignité du citoyen mais ma satisfaction naturellement ne sera complète que lorsque le Ministre de l'Intérieur aura manifesté davantage de préoccupation pour cette délinquance-là, davantage de soutien aux actions de prévention et de réhabilitation menées par ces fonctionnaires. Ce vœu naturellement s'adresse également au Ministre du Budget dont dépendent les services des douanes qui agissent eux aussi contre le trafic de la drogue. Et moi j'ai la ferme conviction qu'en république «de minimis curat praetor».

**M. LE MAIRE :** Merci pour ce latin.

**M. JEANNIARD :** Je vous renvoie au début du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance qui s'est tenu samedi dernier et dont vous aurez un compte rendu dans les meilleurs délais. Nous avons travaillé sur deux sujets, d'une part le rôle des éducateurs spécialisés dans la rue et dans les quartiers et d'autre part la lutte contre la toxicomanie. Et dans ce domaine-là nous avons dégagé deux priorités, d'une part la lutte contre le trafic de la drogue par la dissuasion et c'est l'objet de ce dossier ce soir en Conseil Municipal, nous souhaitons doter comme nous l'avons fait au

préalable, la police de moyens utiles et nécessaires au repérage du trafic de toxicomanie qui n'arrête pas de croître dans notre cité comme dans bien d'autres cités et ainsi pouvoir enrayer ce fléau. Deuxième domaine d'intervention, c'est le domaine de la prévention où là nous souhaitons pouvoir doter Besançon et sa proche agglomération des moyens nécessaires pour accueillir et suivre les toxicomanes sur notre cité par l'intermédiaire de l'Association Espoir Drogue.

**M. LE MAIRE :** Merci de cette brièveté. C'est vrai qu'il se fait un excellent travail au Conseil de Prévention de la Délinquance de la Ville.

**M. NACHIN :** Je suis déjà intervenu à de très nombreuses reprises pour que la police nationale comme la police municipale soient dotées des moyens en personnels et en matériels absolument nécessaires. Je rejoins l'analyse faite tout à l'heure par Partick PIERLOT et par Claude HINTZY, moi aussi mes sentiments sont mêlés, c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, sur cette question, il est clair que la sécurité urbaine appartient au rôle de l'État. Il ne s'agit pas là de se substituer au rôle fondamental de la police d'État, d'exercer les actions nécessaires aux bonnes conditions de sécurité des citoyens. Je voudrais bien savoir où on a pu relever de ma part des propos sécuritaires, cela reste, si vous voulez bien Monsieur PIERLOT, à me démontrer. Je n'ai jamais, oh grand jamais, été tenté par de tels propos. Ceci étant dit, si les moyens de la police sont insuffisants aujourd'hui, c'est toujours ce qu'on a déploré d'ailleurs, nous nous sommes bien souvent retrouvés sur cette question-là et dans cet avis-là. C'est une position, c'est un état de fait qui remonte à de nombreuses années et il y a là aussi un héritage tout de même si je ne m'abuse. Alors, simplement j'attire votre attention sur le fait qu'un texte nouveau de loi va venir en discussion au Parlement, qui sera effectivement un projet de loi signé par M. PASQUA puisqu'il est le Ministre de l'Intérieur et ce projet tend à donner des moyens supplémentaires à la police et notamment en nombre d'effectifs puisque je crois qu'il s'agira de 4 000 à 5 000 postes supplémentaires. Je ne peux que me réjouir d'une démarche actuelle du Gouvernement qui sera de renforcer les moyens de la police.

**M. LE MAIRE :** Espérons que cela arrivera jusqu'à Besançon, ce qui est moins sûr.

**M. PINARD :** Je ne pensais pas intervenir, mais le 23 mars, un ami très proche de M. JACQUEMIN écrivait à M. PASQUA ou plutôt faxait à M. PASQUA en lui disant à propos d'un quartier de la Ville : «après 20 heures, on a l'impression qu'un couvre-feu a été établi sur le quartier, il conviendrait de dépêcher sur place des renforts de police afin de donner des moyens supplémentaires au commissariat de Besançon. A l'approche de l'été qui arrive, chaque année avec une recrudescence de la délinquance et de l'insécurité, la présence d'une unité de CRS serait vivement souhaitée». La lettre était du 23 mars. Par je ne sais quel miracle de vélocité la réponse est arrivée le 24, il est vrai que les élections étaient le 27. Et M. PASQUA disait : «j'ai le plaisir de vous informer que j'ai demandé à mes services d'étudier au plus vite la façon la plus appropriée pour remédier à ce délicat problème ; je ne manquerai pas de vous faire connaître dès que possible les résultats de cette étude». Je serais ravi si M. JACQUEMIN pouvait nous servir de facteur, je ne lui demande pas la même rapidité, je ne demande pas que pour un courrier envoyé le 23 la réponse vienne le 24 ; nous sommes le 27 juin, si pour le 14 juillet, fête républicaine, vous pouviez me donner la réponse, j'en serais ravi.

**M. LE MAIRE :** Oui c'est sérieux, mais on connaît bien les techniques. Je souhaiterais, mes chers collègues, qu'on ne s'éloigne pas trop du sujet. Nous en étions simplement à vous demander une dépense de l'ordre de 23 643 F, nous sommes restés presque une demi-heure, mais c'est vrai que c'est une question importante que celle de la prévention et de la répression. Ce n'est pas la première fois que nous aidons la police nationale dans ses fonctions et je crois que c'est peut-être à regretter mais

c'est tout à fait logique et normal que nous souhaitions que le travail soit fait le plus correctement possible et le mieux possible par la police nationale.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Conseillers s'abstenant et 3 votant contre), adopte les propositions du Rapporteur.